# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022**

# En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Le Comité Syndical,

Légalement convoqué le 6 avril 2022, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les délibérations 22-07 à 22-16, s'est réuni le 12 avril 2022 à 19h dans la salle de Délibérations, bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL.

<u>Etaient présents</u>: M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

<u>Ont donné pouvoirs</u> : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M.Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

### Le Comité Syndical,

Sous la présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nomme en tant que Secrétaire de séance, Monsieur Olivier ANTY



22-07 : Approbation du Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 mars 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 8 mars 2022



### 22-08 Compte de gestion 2021

D'après la présentation du compte de gestion 2021 analysé par le Payeur départemental, les comptes degestion du Budget 2021 font apparaître des résultats en excédent :

- Pour la section de fonctionnement de : 365 023,05 €
- Pour la section d'Investissement de : 511 686,38 €

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	559 791,47 €	146 181,84 €
Recettes	775 446,37 €	390 200,50 €
Excédent année antérieure	149 368,15 €	267 667,72 €
TOTAL	365 023,05 €	511 686,38 €

### Le Comité Syndical,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisammentjustifiées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Président de la présentation du compte de gestion 2021 du Syndicat.



# 22-09: Compte administratif 2021

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Président.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

# A) Section de Fonctionnement

Les recettes 2021 s'élèvent à 924 814,52 € et les dépenses à 559 791,47 €. Le solde 2021 est donc excédentaire de 365 023,06 €.

La situation par carte de compétence est la suivante :

- CARTE 1:+155 781,51 €
- CARTE 2:+46 369,09 €
- CARTE 3:+85 398,43€
- CARTE 4:+77 474,02 €

Les cartes sont toutes excédentaires.

FONC	FONCTIONNEMENT															
			O	CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4		TOTAL	
	Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 2021	Réalisé	eb xT stleen notte	prévisionnel 2021	Réalisé	əb xT silsən noits	prévisionnel 2021	Réalisé	eb xT sileen noite	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de réalis noits	TOTAL réalisé	ob XT réalis noits
	011 - Charges à caractère général	459 651,00 €	178 912,75 €	181 987,74 €	101,72%	52 412,75 €	23 175,81 €	44,22%	136 912,75 €	138 339,19 €	101,04%	91 412,75 €	19 213,32 €	21,02%	362 716,06 €	78,91%
DEPENSES	012 - Charges de personnel et dépenses assimilées	296 845,00 €	159 445,55 €	113 197,46 €	%66'02	38 302,53 €	20 612,28 €	53,81%	64 125,44 €	40 833,67 €	63,68%	34 971,48 €	22 242,46 €	63,60%	196 885,87 €	66,33%
FONCTIONNEMENT	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	46,81 €	98,55%	47,50 €	46,81 €	852,86	47,50 €	46,81 €	98,55%	47,50 €	46,81 €	98,55%	187,24 €	98,55%
Kecapitulatif par	022 - Dépenses imprévues	24 950,00 €	14 950,00 €	. É	0,00%	2 000,000 €	٠ ﴿	%00'0	4 000,000 €	•	0,00%	4 000,000 €	. é	0,00%	. E	0,00%
	065 - Autre charges de Gestion	20,00 €	5,00 €	2,30 €	46,00%	5,00€		0,00%	5,00€	,	0,00%	5,00€		0,00%	2,30€	11,50%
	023 - Virement section d"investissement (contributions)	72.783,44 €	13 082,41 €	G		17 797,50 €	. ﴿		32 411,99 €	· ·		9 491,54 €	· •		E	
	TOTAL DEPENSES	854 439,44 €	366 443,21 €	295 234,31 €	89'08	110 565,28 €	43 834,90 €	39'68	237 502,68 €	179 219,67 €	75,5%	139 928,27 €	41 502,59 €	767,	559 791,47 €	65,52%

			J	CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3		J	CARTE 4		TOTAL	
	Détail par chapître budgétaire	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 2021	Réalisé	ob XT silson notts	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de zilsən ation	prévisionnel 2021	Réalisé	eb xT noits	prévisionnel 2021	Réalisé	eb xT notts	TOTAL réalisé	əb xT
	002- Excédents année antérieure	149 368,15 €	29 851,21 €	29 851,21 €	100%	10 947,47 €	10 947,47 €	100%	86 580,5 €	86 580,5 €	100%	21 988,97 €	21 988,97 €	100%	149 368,15 €	100%
ŀ	013- Atténuations de charges	4 002,00 €	2 667,00 €	0,00 €		334,00 €			90,′99€			334,00 €				
FONCTIONNEMENT	74 - Dotations, subventions et participations	704 069,29 €	333 925,02 €	420 066,32 €	126%	99 283,80 €	79 031 €	80%	150 255,18 €	177 679,90 €	118%	120 605,29 €	96 869,78 €	80%	773 647,40 €	
Récapitulatif par	75 - Autre produit de gestion courante (PAS)		· .	0,74 €		· 6	· .		. é	. 6	, sile	,	· 6	sila	0,74 €	
cnapitre	70 - Produit des services, des vente		<b>3</b> -	987,03 €		. 6	117,86 €		· 6	250,44 €	, èn		117,86 €	rė	1 473,19 €	
	77 - Produits exceptionnels	) ·		110,52 €			107,26 €			107,26 €					325,04 €	
	012 - Remboursement charge personnel															
	TOTAL RECETTES	857 439,44 €	366 443,23 €	451 015,82 €	123%	110 565,27 €	90 204 €	82%	237 502,68 €	264 618,10 €	111%	142 928,26 €	118 976,61 €	83%	924 814,52 €	
	Résultat fonctionnement 2021		carte 1	155 781,51 €		carte 2	46 369,09 €		carte 3	85 398,43 €		carte 4	77 474,02 €		365 023,05 €	

### A) Section de Fonctionnement

Les recettes 2021 s'élèvent à 924 814,52 € et les dépenses à 559 91,47 €.

Le solde 2021 est donc excédentaire de 365 023,06 €.

La situation par carte de compétence est la suivante :

```
- CARTE 1 : + 155 781,51 €
```

- CARTE 2: +46 369,09 €

- CARTE 3 : + 85 398,43€

- CARTE 4 : + 77 474,02 €

Les cartes sont toutes excédentaires.

### B) Section d'Investissement

Les recettes s'élèvent à 657 868,22 € et les dépenses à 146181,84 €.

Le solde 2021 est donc excédentaire de 511 686,38 €.

A cela s'ajoutent des restes à réaliser de 80 243,81 € sur la carte 1 uniquement soit, en cumulé, des dépenses s'élevant à 226 425,65 €.

Le résultat 2021 est donc de 431 442,57 € pour la section d'investissement.

La situation par carte de compétence contraste les résultats :

```
- CARTE 1: + 454 144,86 € (dont 80 243,81 € de restes à réaliser)
```

- CARTE 2 : + 18 046,81 €

- CARTE 3 : - 56 646,29 €

- CARTE 4 : + 15 897,19 €

Toutes les cartes sont excédentaires hormis la carte 3.

TOTAL	esi se	TX réal se TX TX TX TX Tion	10 IAL realise   10 IAL realise   10 IAL	10 080,00 € 17× 17× 17× 10 080,00 € 10 080	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	10 080,00 € 1× 1× 10 080,00 € 1× 1× 10 080,00 € 1× 1× 10 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1× 1×	0% 10 101,84 € 12,77	10 080,00 € 10 080,00 € 136 101,84 € 146 181,84 € 80 243,81 €
CARTE 4	Réalisé *	1	. T					
	prévisionnel		0,0% 67 000,00 €					
CARTE 3	Réalise Tx de éalisa		· • 0			6	8	
CAR	prévisionnel 2021		75 000 €	75 000 €	75 000 € 845 € 70 000 €	75 000 € 845 € 70 000 € 12 000 €		
	ezilsən noit		%0	80 80	80 80	8 8 8	%00°0°	%00°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0°0
CARTE 2	Réalisé							
	prévisionnel 2021						6	6
	esilse noit		3,000		o o	0,0	0,0	
CARTE 1	Réalisé		10 080,00 €		10 08	10 08	10 08	10 08
J	prévisionnel 2021		188 104,00 €	188 104,00 €	188 104,00 € 1 465,00 € 565 061,74 €	188 104,00 € 1 465,00 € 565 061,74 € 28 000,00 €	5 87	35
	Rappel Proposition 2021		420 104,00 €	420 104,00 € 4 000,00 €	420 104,00 € 4 000,00 € 675 061,74 €	420 104,00 € 4 000,00 € 675 061,74 € 50 000,00 €	420 104,00 € 4 000,00 € 675 061,74 € 50 000,00 € 1 149 165,74 €	420 104,00 € 4 000,00 € 675 061,74 € 50 000,00 € 1 149 165,74 € 28 104,00 €
	Détail par chapître budgétaire		20 - Immobilisations incorporelles	20 - Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles	20 - Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles 23 - Immobilisations en cours	20 - Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles 23 - Immobilisations en cours 020 - Dépenses imprévues	20 - Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles 23 - Immobilisations en cours 020 - Dépenses imprévues SOUS-TOTAL DEPENSES	20 - Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles 23 - Immobilisations en cours 020 - Dépenses imprévues SOUS-TOTAL DEPENSES 23-restes à réaliser
 		1	DEPENSES	DEPENSES INVESTISSEMENT				

			Ú	CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4		TOTAL	
	Détail par chapître budgétaire	Rappel Proposition 2021	prévisionnel 1020	Réalisé	esilsa réalisa tion	prévisionnel 2021	Réalisé	əb xT szilsəv notd	prévisionnel 2021	Réalisé	Tx de	prévisionnel 2021	Réalisé	əb xT realisə noit	TOTAL réalisé	esilsən tion
	001-report année antérieur	267 667,72 €	242 252,05 €	242 252,05 €	100%	9 000 €	3 000 €	100%	26 703,62 €	26 703,62 €	100%	-9 287,95 €	-9 287,95 €	%0	267 667,72 €	100%
RECETTES	10 - Dotations, fonds divers et réserves	366 628,58 €	280 352,78 €	289 844,31 €	103%	10 000,00 €	10 000 €	100%	38 681,89 €	49 885,12 €	129%	37 593,91 €	24 963 €	%99	374 692,26 €	102%
INVESTISSEMENT	021 - virement à la section d'investissement	72 783,44 €	13 082,41 €	9 00′0	%0	17 797,50 €	. e	%0	32 411,99 €	. 6	%	9 491,54 €	· 6	%		%0
Récapitulatif par chapitre	13 - Subventions d'investissement reçues	441 896,00 €	246 896,00 €	15 145,50 €	%9	60 000,00 €	. e	%0	9 00'000 09		%0	75 000 €	175,5 €	%	15 321,00 €	3%
	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 .	. e	9 .	%0	· 6	9 -		· 6	· 6		<b>9</b> ·	9 -	#DIV/0i		
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00€	47,50 €	46,81 €	%66	47,50 €	46,81 €	%66	47,50 €	46,81 €	%66	47,5 €	46,81 €	%66	187,24 €	%66
	TOTAL RECETTES	1 149 165,74 €	782 630,74 €	547 288,67 €	%86'69	95 845 €	18 046,81 €	18,83%	157 845 €	76 635,55 €	48,55%	112 845 €	15 897,19 €	14,09%	657 868,22 €	57,25%
	Résultat Investissement 2021 sans RAR		carte 1	534 388,67 €		carte 2	18 046,81 €		carte 3	- 56 646,29 €		carte 4	15 897,19 €		511 686,38 €	
	Résultat Investissement 2021 cumulé avec RAR		carte 1	454 144,86 €		carte 2	18 046,81 €		carte 3	- 56 646,29 €		carte 4	15 897,19 €		431 442,57 €	
	Bilan global 2021		carte 1	609 926,37 €		carte 2	64 416 €		carte 3	28 752,14 €		carte 4	93 371,21 €		796 465,62 €	

		N GENERALE DU BUDGET	
	VUE	D'ENSEMBLE	A1
	EX	ECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 559 791,47	g 775 446,37
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 146 181,84	н 390 200,50
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	ı 149 368,15 (si excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 267 667,72 (si excédent)
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 705 973,31	= G+H+I+J 1 582 682,74
RESTES A			
	Section de fonctionnement	E 0,00	к 0,00
REALISER A REPORTER EN	Section de fonctionnement Section d'investissement	F 80 243,81	<ul><li>κ 0,00</li><li>L 0,00</li></ul>
REALISER A			
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement  TOTAL des restes à réaliser à	F 80 243,81	L 0,00
REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement  TOTAL des restes à réaliser à	F 80 243,81	L 0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement  TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	F 80 243,81 = E+F 80 243,81	L 0,00 = K+L 0,00

# C- Bilan global:

La faible consommation des crédits d'investissement s'explique par :

- Etude de planification des travaux de restauration des berges de l'Oise et de ses affluents : premièreconsultation classée sans suite en raison d'une absence de concurrence effective induisant une seconde publication et, de fait, des délais plus longs d'attribution du marché
- Travaux de confortement des berges du Quai de l'Oise à L'Isle-Adam: Finalisation de la phase PRO en juillet mais arrêté préfectoral autorisant la réalisation des travaux entre mai et novembre uniquement retardant les dates de consultation des entreprises et de démarrage des travaux
- Travaux de confortement des berges de Neuville-sur-Oise au niveau du Pavillon d'Amour : Finalisation de la phase PRO retardée par une autorisation tardive de l'Architecte des Bâtiments de France
- Travaux de restauration des berges de Neuville-sur-Oise en amont du pont de la D48E: modification du projet suite aux échanges entre commune/CACP/SMBO couplée à une autorisation tardive de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Confortement des berges de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise suite aux crues : Nécessité de réaliser les travaux après le calorifugeage de la canalisation d'eau potable intervenu en fin d'année à Saint-Ouen-L'Aumône. Quant à Neuville-sur-Oise, niveau de l'Oise élevé ne permettant pas de démarrer les travaux initialement prévu en fin d'année.

Le Comité Syndical, sous la Présidence du Doyen d'Age Monsieur Jean Marie Bontemps après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE les comptes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2021, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.



### 22-10: Affectation des résultats

Il est proposé d'utiliser en partie les excédents de fonctionnement 2021 en section de fonctionnement pour des opérations ciblées notamment :

Pour l'ensemble des cartes, la prise en compte des variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, chemin, ...), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, entretien des espaces naturels sensibles.

- Pour la carte 1 : Entretien des anciens aménagements réalisés par le Syndicat et Entretien de la ripisylve

- Pour la carte 2 : Entretien du ru du Montubois (Méry-sur-Oise et Mériel).

- Pour la carte 3 : Entretien des cheminements

- Pour la carte 4 : Entretien de l'ENS de Mours

	Fonct	ionnement	Invest	tissement		
	Résultat fonctionnement 2021	Résultat de la section de fonctionnement réel 2021 (si virement du prévisionnel à la section d'investissement)	Résultat Investissement 2021	contribution prévisionnelle 2021 à l'investissement	proposition de virement à la section d'investissement	proposition d'affectation d'exédent en fonctionnement
carte 1	155 781,51 €	142 699,10 €	454 144,86 €	13 082,41 €	0,00 €	155 781,51 €
carte 2	46 369,09 €	28 571,59 €	18 046,81 €	17 797,50 €	0,00 €	46 369,09 €
carte 3	85 398,43 €	52 986,44 €	-56 646,29 €	32 411,99 €	57 000,00 €	28 398,43 €
carte 4	77 474,02 €	67 982,48 €	15 897,19 €	9 491,54 €	9 491,54 €	
sous total	365 023,05€	292 239,61 €	431 442,57€	72 783,44 €	66 491,54 €	298 531,51 €

### Le Comité Syndical,

CONSIDERANT la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,

CONSIDERANT le programme d'actions du SMBO en investissement et en fonctionnement

CONSIDERANT les résultats en fonctionnement sur les cartes 1, 2, 3 et 4.

**CONSIDERANT** les résultats de la section d'investissement et le programme prévisionnel d'actions 2022 duSyndicat, **CONSIDERANT** les restes à réaliser 2021.

VU l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2021 réparti de la manière suivante :

CARTE 1:155 781,51 €
CARTE 2:46 369,09 €
CARTE 3:85 398,43 €
CARTE 4:77 474,02 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'affectation des résultats 2021 du Syndicat.



### 22-11: Budget primitif 2022

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 8 mars 2022.

Le budget 2022 s'élève à 2 115 146,86 € dont 1 011 168,39 € en fonctionnement et 1 103 978,47 € en investissement. Il est réparti selon les cartes de compétence comme suit :

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Total
Fonctionnement	462 317,60 €	108 681,77 €	282 423,05 €	157 745,97 €	1 011 168,39 €
Investissement	660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47 €
Total	1 122 715,91 €	208 211,77 €	456 128,21 €	328 090,97 €	2 115 146,86 €

Il est proposé d'utiliser les excédents de fonctionnement 2021 de la manière suivante sur des opérationsciblées :

Pour l'ensemble des cartes, la prise en compte des variations de prix historiques liées à laréception des offres du marché d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, chemin, ...), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, entretien desespaces naturels sensibles.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif de l'année 2022 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise, les crédits étant votés par chapitre et par carte. Tableaux synthétiques du budget

	cuq	ues du budget		CARTE DE COM	PETENCE		Proposition
Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	2022
		CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	282 040,25 €	55 440,25 €	214 440,25 €	113 540,25 €	665 461,00
011	605 60628	achat matériel / équipement et travaux autres fourniture non stockées	4 000,00 € 15,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00
011	60632	fournitures de petit équipement	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,00
011	60636 6068	vêtement de travail  Autres matières et fournitures	400,00 € 202,50 €	400,00 € 202,50 €	400,00 € 202,50 €	400,00 € 202,50 €	1 600,00
011	611	Contrats de prestation de service	25 000,00 €	5 500,00 €	15 000,00 €	100,00 €	45 600,00
011	6132 615231	locaux  entretien de voies et réseaux : ramassage feuilles, elagage/abattage, fauchage, tailles branches basses	4 050,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	16 200,00
011	615231	entretien de voies et réseaux : Espèces invasives, evergreen, risbermes	78 500,00 €	- €	- €	- €	78 500,00
011	615231 615231	entretien de voies et réseaux : ripisylve entretien de voies et réseaux : entretien des secteurs aménagés	134 600,00 €	- €	- €	- €	134 600,00 30 000,00
011	615231	entretien des affluents de l'Oise	- €	38 000,00 €	- €	- • €	38 000,00
011 011	615231 61558	entretien des ENS entretien / réparation de mobilier (barrières, passerelles)	. €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 6 500,00
011	61558	entretien / reparation de mobiler (barrieres, passereues) entretien / réparation de mobilier (expertise haltes)	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00
011	6156	maintenance logiciel	375,00 € 425,00 €	375,00 € 425,00 €	375,00 € 425,00 €	375,00 € 425,00 €	1 500,0 1 700,0
011	6161	assurance multirisques  Etudes et recherche	425,00 €	1 000,00 €	- €	425,00 €	1 000,0
011	6182	documentation générale et technique	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	100,0
011	6184 6226	Versement à des organismes de formation rémunération d'intermédiaire et honoraire	500,00 € 250,00 €	500,00 € 250,00 €	500,00 € 250,00 €	500,00 € 250,00 €	2 000,0
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,0
011	6231 6232	annonces et insertions fêtes et cérémonies (cocktails)	1 675,00 €	1 675,00 €	1 675,00 €	1 675,00 €	6 700,00
011	6236	catalogue et imprimé	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,0
011	6248	divers	262,50 €	262,50 €	262,50 €	262,50 €	1 050,0
011	6251 6256	voyages et déplacements missions	50,00 € 225,00 €	50,00 € 225,00 €	50,00 € 225,00 €	50,00 € 225,00 €	200,0 900,0
011	6261	frais affranchissement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	800,0
011	6262 637	téléphonie mobile	350,00 €	350,00 € 10,25 €	350,00 € 10,25 €	350,00 €	1 400,00
011	037	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES (012)	164 996,79 €	35 332,84 €	63 682,53 €	35 882,84 €	299 895,00
012	6332	Cotisations versées au FNAL	64,40 €	13,23 €	24,14 €	13,23 €	115,00 2 000,00
012	6336 6336	cotisation CNFPT/CIG  Cotisations CNFPT et centre de gestion	500,00 € 47,60 €	500,00 € 9,78 €	500,00 € 17,84 €	500,00 € 9,78 €	85,00
012	6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	190,40 €	39,10 €	71,40 €	39,10 €	340,00
012	64111	salaires et charges du personnel titulaire du SMBO  NBI, SFT et indemnités de résidence	59 338,50 € 2 016,00 €	9 129,00 €	13 693,50 €	9 129,00 €	91 290,00 3 600,00
012	64118	Autres indemnités	12 432,00 €	2 553,00 €	4 662,00 €	2 553,00 €	22 200,00
012	64131 64138	salaire et charge du personnel non titulaire Autres indemnités	49 850,00 € 10 864,00 €	12 250,00 € 2 231,00 €	27 100,00 € 4 074,00 €	12 800,00 € 2 231,00 €	102 000,00
012	6451	Cotisations URSSAF	14 448,00 €	2 967,00 €	5 418,00 €	2 967,00 €	25 800,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	10 696,00 €	2 196,50 €	4 011,00 €	2 196,50 €	19 100,00
012	6454 6455	Cotisations aux ASSEDIC assurance statutaire agent	1 344,00 €	276,00 € 1 625,00 €	504,00 € 1 625,00 €	276,00 €	2 400,00 6 500,00
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	117,60 €	24,15 €	44,10 €	24,15 €	210,00
012		adhésion comité des œuvres sociales Médecine du travail, pharmacie	387,50 €	387,50 € 92,58 €	387,50 € 169,05 €	387,50 €	1 550,00 805,00
011	6478	participation aux frais repas	625,00 €	625,00 €	625,00 €	625,00 €	2 500,00
65	65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65) Prélèvement à la source	5,00 € 5,00 €	5,00 € 5,00 €	5,00 € 5,00 €	5,00 €	20,00
05	03000	DEPENSES IMPREVUES (022)	14 950,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	24 950,00
022	022	dépenses imprévues  DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (042)	14 950,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 € 47,50 €	24 950,00 190,00
042	6811	dotation aux amortissements et provision	47,50 € 47,50 €	47,50 € 47,50 €	47,50 € 47,50 €	47,50 €	190,00
		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39
023	23	virement à la section d'investissement  TOTAL DEPENSES	278,06 € 462 317,60 €	15 856,19 € 108 681,78 €	247,75 € 282 423,03 €	4 270,39 € 157 745,98 €	20 652,39
		Détail par chapitre budgétaire	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition
			100000000000000000000000000000000000000		11.00		2022
Récapitul	latif par	011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel et dépenses assimilées	282 040,25 € 164 996,79 €	55 440,25 € 35 332,84 €	214 440,25 € 63 682,53 €	113 540,25 € 35 882,84 €	665 461,00 299 895,00
chap		042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00
	[	022 - Dépenses imprévues 65 - autre charge de gestion	14 950,00 €	2 000,00 € 5,00 €	4 000,00 € 5,00 €	4 000,00 €	24 950,00 20,00
		023 - Virement section d'investissement	5,00 €				
		(contributions)	278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39
		TOTAL DEPENSES	462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39
hapitre		FONCTIONNEMENT - RECETTES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition
		Recettes issues de l'exercice antérieur	155 781,51 €	46 369,09 €	28 398,43 €	67 982,47 €	2022 298 531,50
002	002	excédent fonctionnement 2021	155 781,51 €	46 369,09 €	28 398,43 €	67 982,47 €	298 531,50
7/	7.72	Contributions statutaires	211 842,97 €	55 929,17 €	183 206,14 €	72 963,45 €	523 941,73
74	7473 74758	contribution fonctionnement Département contribution fonctionnement Intercommunalités	84 625,96 € 126 938,95 €	- €	109 775,03 € 73 183,36 €	17 173,26 € 51 519,80 €	211 574,25 291 715,09
74	7473	contribution investissement Département	111,22 €	- €	148,65 €	1 067,60 €	1 327,47
74	74758	contribution Investissement Intercommunalités  Subventions de fonctionnement	166,84 € 94 693,12 €	15 856,19 € 6 383,52 €	99,10 € 70 818,46 €	3 202,79 € 16 800,06 €	19 324,92 188 695,16
74	7478	subvention AESN pour entretien ripisylve	53 840,00 €	- €	- €	- €	53 840,00
74 012	74748 6419	remboursement conventions communes  charge de personnel (remboursement charge)	- € 975,00 €	- € 150,00 €	40 000,00 € 225,00 €	- €	40 000,00 1 500,00
5.2	744	FCTVA entretien	39 878,12 €	6 233,52 €	30 593,46 €	16 650,06 €	93 355,16
		TOTAL RECETTES	462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39
							Proposition
) ág = = !+. !	atif ===	Détail par chapître budgétaire	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	2022
lécapitul chapi		002- excédents année antérieure	155 781,51 €	46 369,09 €	28 398,43 €	67 982,47 €	298 531,50
		74 - Dotations, subventions et participations	305 561,09 €	62 162,69 €	253 799,60 €	89 613,51 €	711 136,89
	-	64 - Charges de personnel et dépenses assimilées	975,00 €	150,00 €	225,00 €	150,00 €	1 500,00

				CART	ES		Proposition
Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - DEPENSES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	2022
20	2031	frais études (maîtrise d'œuvre, DIG, dossier loi sur l'eau, mission SPS)	130 500,00 €	93 685 €	32 500 €	124 500 €	381 185,00
21	2182	immobilisations corporelles	465,00 €	345 €	345 €	345 €	1 500,00
21	2158	autre installation, matériels et outillages techniques	1 000,00 €	500 €	500 €	500 €	2 500,00
23	2317	travaux restauration cours d'eau et affluents	420 189,50 €	. €	- €	. €	420 189,50
23	2317	Travaux programme Gestion ENS	- €	- €	- €	30 000 €	30 000,00
23	2317	travaux réalisation de cheminement sur les berges	- €	- €	40 000 €	- €	40 000,00
23	2317	mobilier sur berges (barrières et passerelles)	- €	- €	35 000 €	10 000 €	45 000,00
23	2317	Travaux DETR CCHV0 restants	- €	- €	53 360,16 €	- €	53 360,16
23	2317	restes à réaliser opération antérieur	80 243,81 €	- €	- €	· €	80 243,81
020		Dépenses imprévues	28 000,00 €	5 000 €	12 000 €	5 000 €	50 000
020		TOTAL DEPENSES	660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47
							•
		Détail par chapître budgétaire	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022
Récapitu	latif par	20 - Immobilisations incorporelles	130 500,00 €	93 685,00 €	32 500,00 €	124 500,00 €	381 185,00
chap		21 - Immobilisations corporelles	1 465,00 €	845,00 €	845,00 €	845,00 €	4 000,00
cnap	,,,,,	23 - Immobilisations en cours	420 189,50 €	0,00 €	128 360,16 €	40 000,00 €	588 549,66
		23-restes à réaliser	80 243,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 243,81
		020 - Dépenses imprévues	28 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00
Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - RECETTES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022
		Recettes issues de l'exercice antérieur	454 144,86 €	18 046,81 €	353,71 €	25 388,73 €	497 934,11 €
	001	excédent d'investissement 2021	454 144,86 €	18 046,81 € -	56 646,29 €	15 897,19 €	431 442,57 €
1-0	1068	excédent capitalisé	- €	- €	57 000,00 €	9 491,54 €	66 491,54 €
		Recettes issues des membres	278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €
021	021	vir. de la section de fonct part du Département à l'investissement	111,22 €	- €	148,65 €	1 067,60 €	1 327,47 €
021	021	vir. de la section de fonct part des intercommunalité à l'investissement	166,84 €	15 856,19 €	99,10 €	3 202,79 €	19 324,92
	(* ¥ 3)	Recettes subvention financeurs	110 000,00 €	65 579,50 €	2 000,00 €	118 575,00 €	296 154,50 €
13	1322	subvention d'investissement de la Région Ile de France	33 000,00 €	- €	1 000,00 €	43 575,00 €	77 575,00 €
13	1323	subvention d'investissement du Département	33 000,00 €	37 474,00 €	1 000,00 €	- €	71 474,00 €
13	1326	subvention d'investissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	44 000,00 €	28 105,50 €	- €	75 000,00 €	147 105,50 €
200 A 1 (A)	6758866	Autres recettes d'investissement	95 975,39 €	47,50 €	171 103,70 €	22 110,88 €	289 237,47 €
13	13258	fonds de concours travaux (restauration débarcadère Auvers-sur-Oise)	27 000,00 €	- €	- €	- €	27 000,00 €
13	13258	fonds de concours travaux (DETR CCHVO travaux réalisés)	- €	- €	105 533,20 €	- €	105 533,20 €
13	13258	fonds de concours travaux (DETR CCHVO restants)	- €	- €	44 466,80 €	- €	44 466,80 €
10		FCTVA	68 927,89 €	- €	21 056,20 €	22 063,38 €	112 047,47 €
16	100000000000000000000000000000000000000	Emprunt	- €	- €	- €	- €	- €
040		autres immobilisations corporelles	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €
		TOTAL RECETTES	660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47 €
						•	•
		Détail par chapître budgétaire	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2022
		001- excédent d'investissement	454 144,86 €	18 046,81 € -	56 646,29 €	15 897,19 €	431 442,57 €
Récapitul	atif par	1068 - excédent capitalisé	- €	- €	57 000,00 €	9 491,54 €	66 491,54 €
chap	itre	10 - Dotations, fonds divers et réserves	68 927,89 €	- €	21 056,20 €	22 063,38 €	112 047,47 €
	[	021 - virement à la section d'investissement	278,06 €	15 856,19 €	247,75 €	4 270,39 €	20 652,39 €
		13 - Subventions d'investissement reçues	110 000,00 €	65 579,50 €	107 533,20 €	118 575,00 €	401 687,70 €
	Ī	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €

## ૹૡ૱૱૱૱૱

### 22-12: Contributions statutaires 2022

Pour les cartes 1, 2 et 3 la répartition des contributions pour les EPCI se fait à parité entre la population et le linéaire de berges.

Le Département contribue pour la carte 1 à hauteur de 40% et pour la carte 3 à hauteur de 60%. La carte 4 est financée à hauteur de 75% par les EPCI et 25% par le Département.

Les contributions 2022 s'élèvent à 418 408,51 € et sont réparties de la manière suivante :

- Communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF) : 5 011,95 €
- Communauté de communes Sausseron impressionniste (CCSI) : 17 432,46 €
- Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts (CCVO3F) : 87 888,73 €
- Communauté de communes Haut Val d'Oise (CCHVO) : 131 872,65 € 105 533,20 € = 26 382,52 €
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : CACP) : 68 870,15 €
- Département du Val d'Oise (CD95) : 212 901,73 €

# Le détail des contributions par cartes de compétences est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Rappel contribution Contribution 2021 globale 2022	Contribution globale 2022	complémentaire (fonds de concours)	Contribution finale 2022	Evolution 2021-2022
Communauté de communes	3 74 ₹76 €		2 786 √1 €			5 011 05 E	ħ	5 044 05 6	0.48/
Carnelle Pays de France	2 243,34 t		2 /00,41 €		5 0∠1,39 €	5 011,95 €	, at	5 011,95 €	-0,1%
Communauté de communes	7 705 03 6				2000	12 100 10	,		
Sausseron impressionniste	1 190,02 t		9 636,64 €		18 0/2,52 €	1/ 432,46 €	, ctt	1/ 432,46 €	-3,5%
Communauté de communes vallée	21 888 80 €	36 272 255	27 EE / 20 E		404 000 E0 C	7 65 75	,	07 000 70 0	
de l'Oise et des trois forêts	۷ - ۵۵۵,۵۵ ح	J0 /4/,/JE	21 JJ4,20 E		101 200,52 €	8/888,/3 E	ı dı	87 888,73 €	-13,2%
Communauté de communes Haut	7 28 0V9 3C	47 404 44	37.0 7.0 0.0	E 7 300 EO C	7 00 7 70 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	101 017 10 0			
Val d'Oise	20 049,00 t	17 101,44 €	აა ან⊺,64€	54 / ∠∠,59 €	154 /64,/3 €	131 915,72 €	-105 533,20 €	26 382,52 €	-14,8%
Communauté d'agglomération de	68 870 1F E				7 05 000 50 5	20 030 45 0	,		)
Cergy-Pontoise	00 070, 10 1				106 099,72 €	68 8/0,15 €	ď	68 8/0,15 €	-35,1%
Département du Val d'Oise	84 737,19 €		109 923,69 €	18 240,86 €	217 456,72 €	212 901,73 €	<b>-</b>	212 901,73 €	-2,1%
TOTAL	211 842,97 €	55 929,16 €	183 206,15€	72 963,43 €	602 623,60 €	523 941,71 €	-105 533,20 €	418 408,51 €	-13.1%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, ACCEPTE la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2022.

DIT que la recette correspondante sera versée pour le fonctionnement et l'investissement du SMBO au chapitre 74 pour le fonctionnement, et que les recettes liées à l'investissement feront l'objet d'un viremententre sections, du montant équivalent à la recette.

**ああああああああ** 

### 22-13: Modification des statuts

Lors de la modification des statuts du Syndicat, en 2019, les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry (CCVO3F) ont été intégrées à la carte de compétence n°2 relative à l'entretien et à la restauration des cours d'eau affluents de l'Oise, pour la gestion du Ru du Vieux Moutiers.

Or, d'après ses statuts 2018, le (SIARE) Syndicat Intégré assainissement et rivière de la Région d'Enghien les Bains a également intégré la gestion de ce Ru sur le périmètre de ces deux communes.

Récemment, la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise a statué sur le fait que le SIARE devait conserver la gestion du ru du Vieux Moutiers sur ce même périmètre.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral n°A 21—340 du 22 juillet 2021, modifie les statuts du SIARE en y intégrant, entre autres, la gestion du Ru du Montubois sur les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Ainsi, il convient de modifier l'annexe n°2 des statuts du Syndicat de la manière suivante :

- Suppression des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du ru du Vieux Moutiers
- Suppression des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du Ru du Montubois

### Le Comité Syndical,

**CONSIDERANT** que le SIARE est compétent sur le périmètre des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du Ru du Montubois et du ru du Vieux Moutiers

après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la modification de l'annexe 2 des statuts du Syndicat en retirant de la liste des cours d'eau affluents de l'Oise, les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du ru du Montubois et du ru du Vieux Moutiers

DIT que cette délibération abroge la délibération 20-35 du 15 décembre 2020



# 22-14 : Convention avec le SIARE / Etude du Bassin versant du Ru du Vieux Moutiers sur les communes de Béthemont la Forêt et Chauvry

Suite à la Loi de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) adoptée en 2018, les cours d'eau du Département du Val-d'Oise ont été répartis entre plusieurs gestionnaires, selon un découpage administratif de compétences.

Le SMBO, historiquement compétent sur les berges de l'Oise a modifié ses statuts en 2019 afin que ses EPCI membres puissent lui déléguer la gestion de certains cours d'eau affluents de l'Oise.

En ce qui concerne le bassin versant du Ru du Vieux Moutiers, qui s'étend sur 5 communes, et qui comprend 3 affluents principaux, la répartition des compétences est la suivante :

	L'Isle-Adam	SMBO
Communauté de Communes	Mériel	
Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Villiers-Adam	
Torets	Béthemont-la-Forêt	SIARE
	Chauvry	

Le SMBO a souhaité entreprendre une étude sur l'ensemble de son territoire d'intervention, afin de disposer d'un diagnostic partagé avec tous les acteurs du territoire et d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau qui lui ont été confiés en gestion.

Dans ce cadre, afin d'assurer la fiabilité du diagnostic et la cohérence hydrographique des actions qui seront proposées, il est nécessaire d'étudier l'intégralité du bassin versant du Ru du Vieux Moutiers, y compris ses affluents situés sur les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, sur lesquels le SIARE est compétent.

### Le Comité Syndical,

**CONSIDERANT** que le Ru du Vieux Moutiers relève de la compétence du SIARE pour la gestion et l'entretiende ce cours d'eau

après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention avec le SIARE relative à l'étude du bassin versant du ru du VieuxMoutiers sur les communes de Béthemont-la-forêt et Chauvry



### 22-15: Tableau des effectifs

Les collectivités ont l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs est un outil budgétaire qui permet d'évaluer les dépenses de personnel d'une collectivité et qui doit être annexé au budget prévisionnel. C'est un élément essentiel que chaque collectivité doit mettre en place et qu'il soit le plus complet possible. Ce dernier constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

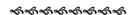
Le tableau des effectifs doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois.

Cadre d'emploi	Catégorie ·	Postes pourvus		Dont temps	Postes non
		Titulaire	Non-titulaire	non complet	pourvus
Filière technique					
Ingénieur	А	0	1	0	0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	В	0	0	0	1
Technicien territorial	В	0	2	0	0
Adjoint technique	С	0	0	0	1
Filière administrative					
Rédacteur principal 2ème classe	В	1	0	0	0
Rédacteur	В	0	0	0	1
Total effectifs		1	3	0	3

### Le Comité Syndical,

**CONSIDERANT** l'obligation faite à la collectivité de joindre le tableau des effectifs au Budget primitif et auCompte administratif

après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le tableau des effectifs.



# 22-16 : Convention d'accès aux restaurants administratifs du Conseil départemental et participation aux frais de restauration

Le Syndicat, hébergé dans les locaux du Conseil départemental bénéficie, par différentes conventions, des avantages accordés à l'ensemble des agents de la collectivité.

Dans le cas présent, il est permis au personnel du SMBO (titulaires, contractuels, stagiaires et apprentis) d'accéder aux restaurants administratifs dans les mêmes conditions tarifaires que les services du CD95.

Les prix des repas sont décomposés comme suit :

- Admission (tarif réglementé par une circulaire ministérielle) à la charge des agents selon leur indice de rémunération ou du SMBO (pour les stagiaires)

Indice majoré	Part agent	Part SMBO	
0 et 324	0€	1,29€	
De 325 à 464	0,65 €	0,64 €	
Au-delà de 464	1,29 €	0 €	

Le Comité Syndical, CONSIDERANT que l'accès aux Restaurants administratifs permet au personnel du Syndicat de bénéficier de repas à des tarifs attractifs

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte prend à sa charge les frais d'exploitation des restaurants administratifs

**CONSIDERANT** que le tarif des droits d'accès aux restaurants administratifs reste, pour partie, à la charge du personnel et / ou à la charge du Syndicat Mixte

CONSIDERANT que la convention 2019 arrive à son terme le 31 mai 2022

après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE la convention 2022 d'accès aux restaurants administratifs du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val-d'Oise

